Appels d'offres

nice-matin
Jeudi 14 février 2019

▽ Avis de Procédure Adaptée

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : Caisse des Ecoles de Cagnes Sur Mer.

Correspondant : Cano Pascale, 3, place gabriel péri 06800 Cagnes-sur-Mer.

Principale(s) Activité(s) du pouvoir adjudicateur : Education.

Objet du marché : Entretien et réparation du matériel de restauration scolaire et du matériel de lingerie de la caisse des écoles de la ville de Cagnes-sur-Mer.

Caractéristiques principales : Entretien et réparation du matériel de restauration scolaire et du matériel de lingerie de la caisse des écoles de la ville de Cagnes-sur-Mer.

Refus des variantes.

Prestations divisées en lots :

Oui.

Possibilité de présenter une offre pour un ou plusieurs lots.

Durée du marché ou délai d'exécution : 36 mois à compter de la notification du marché.

Date prévisionnelle de début des prestations (fournitures/services) : 6 avril 2019.

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent :

Avance Mode de règlement : mandat administratif (virement bancaire) suivant les règles de la comptabilité publique.

Délai global maximum de paiement : 30 jours.

Intérêts moratoires : Le taux des intérêts moratoires est égal au taux d'intérêt appliqué par la Banque Centrale Européenne à ses opérations principales de refinancement les plus récentes, en vigueur au premier jour du semestre de l'année civile au cours duquel les intérêts moratoires ont commencés à courir, majoré de huit point de pourcentage. Une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros est également versée en plus des intérêts moratoires dus. Crédits inscrits au Budget de la Caisse des Ecoles.

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché : Les groupements momentanés d'entreprises sont autorisés. En application de l'article 45 du Décret n°2016-360 du 25 Mars 2016 la personne publique interdit aux candidats de présenter leurs offres en agissant à la fois :

- En qualité de candidats individuels et de membres d'un ou de plusieurs groupements.

- En qualité de membres de plusieurs groupements.

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature :

Français.

Unité monétaire utilisée, l'euro.

Critères de sélection des candidatures : Le jugement des candidatures se fera sur les garanties professionnelles et financières présentées par chacun des candidats à partir notamment des critères suivants :

- les moyens généraux en personnel ;

- les moyens généraux en matériel. La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif.

Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : NON.

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération.

- le prix des prestations : 60 % ;

- la valeur technique appréciée au regard du mémoire technique : 40 %.

Type de procédure :

Procédure adaptée.

Date limite de réception des offres : 8 mars 2019, à 17 heures.

Renseignements complémentaires : Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir leur demande sur le site : https://www.marches-securises.fr caisse des ecoles de la ville de Cagnes-sur-Mer Service Pôle Achat 3 Place Gabriel Péri 0680 CAGNES-SUR-MER.

Une réponse sera alors adressée au plus tard 6 jours avant la date limite à toutes les entreprises ayant téléchargé un dossier. - Tél. : 04 89.83.20.52

Les candidats ne pourront se prévaloir d'aucune réponse ou renseignement qu'ils auront obtenu sans respecter la procédure mentionnée ci-dessus. Seul le service Pôle Achats de la Caisse des écoles est habilité à les renseigner.

Conditions de remise des offres ou des candidatures : Les offres devront être remises avant la date indiquée dans la page de garde du présent règlement. Les dossiers de consultation des entreprises et la transmission des réponses se feront uniquement par voie électronique, via le service : https://www.marches-securises.fr

Maître d'ouvrage : Caisse des Ecoles de Cagnes sur Mer (06).

Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours : Informations importantes relatives aux voies de recours.

*** Médiation :** l'organe chargé des procédures de médiation est le CCIRAL (Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Litiges en matière de marchés publics) , Bd Paul Peytral,13282 Marseille Cedex 20, tél. : 04.91.15.63.74, télécopieur : 04.91.15.61.90.

*** Recours contentieux :** L'instance compétente est le Tribunal Administratif de Nice, 33 Bd Franck Pilatte B.P. 4179, F-06000 Nice. Tél. : 04.92.04.13.13, télécopieur : 04.93.55.78.31.

*** Délais de recours :**

- Dans le cadre du référé pré-contractuel (articles L.551-1 et suivants du Code de Justice Administrative), la requête devra être introduite avant la signature du contrat.

- Dans le cadre du référé contractuel (articles L.551-13 et suivants du Code de Justice Administrative), la requête devra être introduite dans un délai de deux mois courant à partir de la publicité de la conclusion de ce contrat (Conseil d'etat 16 juillet 2007, " Société TropicTravaux Signalisation ").

- Dans le cadre du recours pour excès de pouvoir, la requête devra, sous peine d'irrecevabilité, être introduite dans un délai de deux mois suivant la notification ou la publication de la décision attaquée (articles R.421-1 à R.421-7 et L.521-1du Code de justice administrative).

- Les voies et modalités de recours sont explicitées notamment par les articles L.2131-8 et L.2131-9 du Code général des collectivités territoriales et R.411-1 à R.411-7 du Code de justice administrative.

Mots descripteurs :

Restauration collective.

Renseignements relatifs aux lots : Lot(s) 1. - entretien et réparation du matériel de restauration scolaire.

Entretien et réparation du matériel de restauration scolaire.

Informations complémentaires :

Montant minimal triennal :

60000.00 euros ht

Montant maximal triennal :

160000.00 euros ht

Lot(s) 2. - entretien et réparation du matériel de lingerie.

Entretien et réparation du matériel de lingerie.

Informations complémentaires :

montant minimal triennal :

2000.00 euros ht

Montant maximal triennal :

15000.00 euros ht

ET PROFITEZ D'UNE OFFRE
EXCEPTIONNELLE !

AVIS DE PROCEDURE ADAPTEE

CONTRAT POUR LA SECURISATION DU RESEAU VIDEOPROTECTION
FOURNITURE DE LOGICIELS ET MATERIELS INFORMATIQUES AVEC FORMATION

1-POUVOIR ADJUDICATEUR :

Mairie de Cagnes-sur-Mer - Service de la Commande Publique - ST - Place de l'Hôtel de Ville - BP 79 - 06 802 Cagnes sur Mer Principal Cedex.

Tel : 04 93 22 19 31

Fax : 04 93 22 19 84

Mise en ligne : Le DCE est mis à disposition par voie électronique sur le site : www.marches-securises.fr

2-OBJET DU CONTRAT :

CONTRAT POUR LA SECURISATION DU RESEAU VIDEOPROTECTION - FOURNITURE DE LOGICIELS ET MATERIELS INFORMATIQUES AVEC FORMATION.

Marché passé selon une procédure adaptée conformément aux dispositions de l'article 27 du Décret N°2016-360.

Il s'agit d'un marché composé de 2 lots :

LOT 1 : FOURNITURE DE SERVEURS DE VIRTUALISATION ET LICENCES.

LOT 2 : FOURNITURE DE SERVEURS DE VIDEOPROTECTION, LICENCES ET FORMATION.

3-CRITERES DE JUGEMENT DES OFFRES : Le jugement des offres et le choix de l'offre économiquement la plus avantageuse sera effectué à partir des critères suivants pondérés de la manière suivante :

La valeur technique de l'offre appréciée au regard du mémoire technique et des solutions (matériels & logiciels) proposées : 60 %.

Le prix : 40 %.

4-DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES : Mercredi 6 Mars 2019 à 16H30.

5-DATE D'ENVOI DU PRESENT AVIS : 12 Février 2019.

PROFESSIONS DU CHIFFRE ET DU DROIT, COLLECTIVITÉS
PUBLIEZ VOTRE ANNONCE LÉGALE EN QUELQUES CLICS
UNE ÉQUIPE DÉDIÉE DE PROXIMITÉ
04 93 18 71 49
legales@nicematin.fr
legalespro.com Groupe Nice-Matin
VOS ANNONCES EN 1 CLIC

« La reproduction ou l'utilisation, sous quelque forme que ce soit, de nos articles ou informations est interdite. »

Légales

▽ Avis Administratifs

AVIS

Programme d'Actions Régional (PAR) pour la protection des eaux contre la pollution par les nitrates d'origines agricole

La protection des eaux contre la pollution par les nitrates d'origine agricole est assurée en France sur les zones classées vulnérables par la mise en place d'un Programme d'Actions National (PAN) renforcé localement sur plusieurs mesures par des Programmes d'Actions Régionaux (PAR).

Le 6e PAR de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur vient d'être finalisé suite à la consultation du public qui s'est déroulée du 16 novembre au 16 décembre 2018. L'arrêté établissant le PAR a été signé et est entré en vigueur le 30 janvier 2019.

Vous trouverez sur les sites indiqués au bas du présent article :

- L'arrêté du Programme d'Actions Régional pour la région Provence-Alpes-Côte d'Azur ;

- La synthèse de l'ensemble des observations et propositions reçues accompagnées des réponses de l'autorité administrative ;

- L'avis décision faisant état de la prise en compte des différentes remarques reçues dans l'élaboration du 6e PAR ;

- Le mémoire en réponse à l'avis de l'Autorité Environnementale.

Sur le site de la DREAL Provence-Alpes-Côte d'Azur (dans les actualités) : http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/fin-de-la-revision-du-6eme-programme-d-actions-a11662.html

Sur le site de la préfecture Provence-Alpes-Côte d'Azur (dans les actualités) : http://www.prefectures-regions.gouv.fr/provence-alpes-cote-dazur/Actualites/Fin-de-revision-du-Programme-d-Actions-regional-PAR-Provence-Alpes-Cote-d-Azur

Sur le site de la DRAAF : http://draaf.paca.agriculture.gouv.fr/La-revision-du-programme-d-actions

▽ Jugements

CHANGEMENT DE NOM

Mme Emilie OZCETINKAYA, demeurant 198, boulevard Pierre-Delmas, 06600 Antibes, née le 25 mars 1981 à Antibes (06), dépose une requête auprès du Garde des Sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique, celui de MICHALET.

▽ Avis de Gérance

LOCATION GÉRANCE

Aux termes d'un acte en date du 29 janvier 2019 à Nice, M. MAUNIER Guy, quartier la Salette, 06470 DALUIS, a donné en location-gérance à Mme BOUQUIN Sandrine, quartier les Fillagnes, 06470 Daluis, un fonds de commerce de Auberges - restaurant, dénommé Auberge des gorges de Daluis, sis et exploité quartier La Salette, pour une durée de 3 ans à compter du 1er mars 2019.

Conformément à l'arrêté du ministère de la Culture et de la Communication (NORM : MCCE1327120A) le prix de la ligne de référence des annonces légales, tel que défini à l'article premier, est fixé pour l'année 2018 au tarif de base de 4,16 € HT pour les Alpes-Maritimes.

RENDEZ-VOUS
tous les mardis
pour votre supplément
l'immobilier
GROUPE
nice-matin

▽ Avis d'Enquêtes

PREMIER AVIS

Préfecture des Alpes-Maritimes
Direction départementale des territoires et de la mer

Commune de Mouans-Sartoux

ENQUETE PUBLIQUE SUR LE PLAN DE PREVENTION DES RISQUES

Naturels previsibles de mouvements de terrain

Par arrêté préfectoral en date du 23 janvier 2019, l'ouverture d'une enquête publique pour le plan de prévention des risques naturels prévisibles de mouvements de terrain a été ordonnée. Le projet de PPR peut être modifié à l'issue des consultations prévues aux articles R.562-7 et R.562-8 du code de l'environnement. Si ces modifications remettent en cause l'économie générale du projet de plan, une nouvelle enquête publique sera organisée sur la base du projet de PPR modifié.

Par suite, le projet de PPR est approuvé par monsieur le préfet des Alpes-Maritimes.

Conformément à l'arrêté n°CE-2015-93-06-05 portant décision après examen au cas par cas sur l'éligibilité à l'évaluation environnementale, le plan de prévention des risques de mouvements de terrain de la commune de Mouans-Sartoux n'est pas soumis à l'évaluation environnementale en application du décret n° 2012-616 du 2 mai 2012 relatif à l'évaluation de certains plans et documents ayant une incidence sur l'environnement. Les informations environnementales se rapportant au projet de PPR sont intégrées dans le rapport de présentation du projet de PPR.

Le dossier d'enquête publique n'est pas transmis à un autre État membre de l'Union européenne.

L'enquête publique se déroulera du 4 mars 2019 au 5 avril 2019 inclus (soit 33 jours consécutifs). Pendant toute la durée de l'enquête, les observations pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie de Mouans-Sartoux aux heures habituelles d'ouverture.

Le tribunal administratif de Nice a désigné en date du 22 octobre 2018, M. Jean Claude GRANGE (ingénieur CNAM, en retraite), comme commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur recevra le public lors des permanences suivantes :

Commune	Date	Heure	Lieu
Mouans-Sartoux	4 mars 2019	9h-12h / 14h-16h30	Mairie : Place du Général de Gaulle 06370 Mouans-Sartoux
Mouans-Sartoux	21 mars 2019	9h-12h / 14h-16h30	Mairie : Place du Général de Gaulle 06370 Mouans-Sartoux
Mouans-Sartoux	5 avril 2019	9h-12h / 14h-16h30	Mairie : Place du Général de Gaulle 06370 Mouans-Sartoux

La personne responsable du projet est :
Monsieur le directeur départemental des territoires et de la mer
Service de l'État dans les Alpes-Maritimes
Direction départementale des territoires et de la mer
CADAM - Service déplacements risques sécurité / Pôle risques naturels et technologiques
147 boulevard du Mercantour
06286 Nice Cedex 3

Chaque demande écrite devra préciser le nom du demandeur, ses coordonnées et les références des parcelles cadastrales concernées.

Les pièces du dossier d'enquête publique ainsi que le registre d'enquête établi sur feuillets non mobiles, paraphé par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public, en mairie de Mouans-Sartoux, pendant toute la durée de l'enquête, du lundi 4 mars au vendredi 5 avril 2019 inclus, afin que le public puisse en prendre connaissance pendant les jours et heures d'ouverture habituelles de la mairie, de 8h30 à 12h30 et 13h30 à 16h30 du lundi au vendredi, et consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête ouvert à cet effet.

Les pièces du dossier d'enquête publique ainsi qu'un registre d'enquête publique dématérialisé sécurisé seront également disponibles de manière complémentaire depuis le lien suivant : https://www.registredemat.fr/pprmt-mouanssartoux

ou accessible à partir du lien disponible sur le site de la préfecture où le dossier d'enquête publique est par ailleurs consultable :

http://www.alpes-maritimes.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Les-projets-des-plans-de-prevention-des-risques-naturels-previsibles/Dossiers-d-enquete-publique

Les observations et remarques peuvent également êtres adressées par écrit au commissaire enquêteur sous enveloppe fermée, avec la mention « Ne pas ouvrir », à l'adresse suivante :

Monsieur le commissaire enquêteur de l'enquête publique relative au projet de PPR de mouvements de terrain de la commune de Mouans-Sartoux. Mairie de Mouans-Sartoux - Place du Général de Gaulle 06370 Mouans-Sartoux ou par email à l'adresse suivante : pprmt-mouanssartoux@registredemat.fr

L'accès aux documents détaillés ci-dessus sera enfin possible, pendant toute la durée de l'enquête, du lundi 4 mars au vendredi 5 avril 2019 inclus, pendant les jours et heures d'ouverture habituels de la mairie, de 8h30 à 12h30 et 13h30 à 16h30 du lundi au vendredi pendant la même durée, sur un poste informatique connecté mis à la disposition du public en mairie de Mouans-Sartoux.

À l'issue de l'enquête publique, Copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera :

- adressée par le Préfet à la mairie de Mouans-Sartoux pour y être, sans délai, tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

- tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête à la préfecture des Alpes-Maritimes et rendue publique par voie dématérialisée pendant un an sur le site internet de la préfecture des Alpes-Maritimes accessible à l'adresse :

http://www.alpes-maritimes.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Les-projets-des-plans-de-prevention-des-risques-naturels-previsibles/Dossiers-d-enquete-publique